

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 572

présenté par

M. Peytavie et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.